



## SÉANCE du 12 mars 2020

Une convocation a été adressée par le Président à chaque membre du Comité Syndical le 24 février 2020. La séance est ouverte à 18 heures 30.

**PRÉSENTS :** MM. GUENANT, NAPSANS, FOURCADE, SUBERVIE, BOUCHARDEAU, RAPIN, LAPENNE, BOYANCE, PESSON, MONCLA, Mmes NEITHARDT, GALL.

**EXCUSE :** M. SCHAFFER

**ABSENTE :** Mme CHAGNAUD

**ASSISTAIT A LA RÉUNION :** M. STARCK (Socama Ingénierie), M. GRIGT (Suez Eau France), Mme POIRAUD (Secrétaire du syndicat)

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE :** M. RAPIN

### Délibération 2020-001 – approbation du compte-rendu de la séance du 23 décembre 2019

Après en avoir délibéré, par 11 voix pour (Mme Neitardt s'abstient), le compte rendu de la séance du 23 décembre 2019 est adopté.

### Délibération 2020-002 – validation du compte de gestion 2019

#### Délibération 2020-002A- Compte de gestion 2019 – service de l'eau

Le compte de gestion du Percepteur présente un excédent de l'exercice 2019 d'un montant de 383.000,24 € et si l'on tient compte des résultats reportés 2018, l'exercice 2019 est clôturé avec un excédent de 501.916,42 €, soit + 374.773,43 € en investissement et + 127.142,99 € en fonctionnement.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'exercice du budget 2019,

Le Président informe les membres du Comité Syndical que l'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2019 a été réalisée par le Receveur municipal de Cadillac.

Après vérification, le compte de gestion, établi et transmis par ce dernier, est conforme au compte administratif du SIAEPA de la Région de Langoiran

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif du Président et les écritures du compte de gestion du Receveur municipal, le Comité Syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Approuve le compte de gestion du Receveur municipal pour l'exercice 2019 du budget principal, dont les écritures sont conformes au compte administratif du SIAEPA pour le même exercice.

- Dit que le compte de gestion visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

#### Délibération 2020-002B- Compte de gestion 2019 – service de l'assainissement collectif

Le compte de gestion du Percepteur présente un excédent de l'exercice 2019 d'un montant de 1.050.701,67 € et si l'on tient compte des résultats reportés 2018, l'exercice 2019 est clôturé avec un excédent de 1.141.662,40 €, soit +736.076 € en investissement et +405.586,40 € en fonctionnement.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'exercice du budget 2019,

Le Président informe les membres du Comité Syndical que l'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2019 a été réalisée par le Receveur municipal de Cadillac.

Après vérification, le compte de gestion, établi et transmis par ce dernier, est conforme au compte administratif du SIAEPA de la Région de Langoiran

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif du Président et les écritures du compte de gestion du Receveur municipal, le Comité Syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Approuve le compte de gestion du Receveur municipal pour l'exercice 2019 du budget d'assainissement collectif, dont les écritures sont conformes au compte administratif du SIAEPA pour le même exercice.
- Dit que le compte de gestion visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

#### **Délibération 2020-002C- Compte de gestion 2019 – service de l'assainissement non collectif**

Le compte de gestion du Percepteur présente un excédent de l'exercice 2019 d'un montant de 1.530,41 € et si l'on tient compte des résultats reportés 2018, l'exercice 2019 est clôturé avec un excédent de fonctionnement de 40.383,00 €.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'exercice du budget 2019,

Le Président informe les membres du Comité Syndical que l'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2019 a été réalisée par le Receveur municipal de Cadillac.

Après vérification, le compte de gestion, établi et transmis par ce dernier, est conforme au compte administratif du SIAEPA de la Région de Langoiran.

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif du Président et les écritures du compte de gestion du Receveur municipal, le Comité Syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Approuve le compte de gestion du Receveur municipal pour l'exercice 2019 du budget de l'assainissement non collectif, dont les écritures sont conformes au compte administratif du SIAEPA pour le même exercice.
- Dit que le compte de gestion visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

#### **Délibération 2020-003 - vote du compte administratif 2019 des services de l'eau, de l'assainissement collectif et de l'assainissement non collectif**

---

#### **Délibération 2020-003A - vote du compte administratif 2019 - Service de l'eau**

##### Fonctionnement

Les recettes de fonctionnement s'élèvent à 226.730,48 € : elles comprennent notamment les surtaxes d'un montant de 190.074,64 €, subventions en annuités du Département de 13.215,15 €, les redevances antennes orange/Bouygues pour un montant 6.135,17 €.

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 155.490,56 € : elles comprennent des charges à caractère général (14.412,93 €), des charges de personnel et indemnités (26.751,23 €), les intérêts des emprunts (6.683,05) et les dotations aux amortissements (107.643,35 €).

Le résultat de l'exercice en fonctionnement est de + 71.239,92 €.

L'excédent de l'exercice antérieur (2018) s'élève à 71.239,92 €. La section de fonctionnement se clôture par un excédent de 127.142,99 €.

##### Investissement

Les recettes d'investissement représentent 503.421,44 €, soit :

Des subventions en capital (2.840,40 €), le recours à l'emprunt (270.000 €), des réserves (110.398,89 €), le reversement de la tva et l'amortissement des biens.

Les dépenses d'investissement représentent 191.661,12 €, soit : emprunts en capital pour 117.312,88 €, l'amortissement des subventions en annuités et la TVA, les travaux réalisés en 2019 pour un montant de 50.775,16 € :

- travaux déferrisation de Paillet
- travaux renouvellement branchements sur les quais Langoiran
- travaux divers

La section d'investissement fait apparaître un excédent 2019 de 311.760,32 €.

L'excédent de l'exercice antérieur (2018) s'élève à 63.013,11 €.

La section d'investissement se clôture à + 374.773,43 €.

Les restes à réaliser pour des travaux hors tranches s'élèvent à 425.000 €.

Le solde d'exécution de la section d'investissement est négatif à -50.226,57 €.

Si l'on tient compte du résultat cumulé des deux sections, l'exercice 2019 se clôture + 76.916,42€.

Le Président se retire pour le vote du Compte administratif 2019 de l'eau, laissant la présidence à la Vice-Présidente, Mme Neithardt.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents, le Comité Syndical adopte le compte administratif 2019 du service de l'eau.

### **Délibération 2020-003B - vote du compte administratif 2019 - Service de l'assainissement collectif**

#### **Fonctionnement**

Les recettes de fonctionnement s'élèvent à 487.056,01 € : notamment, la surtaxe d'un montant de 361.787,53 €, les subventions du Département et de l'Agence de l'eau pour un montant de 12.423,06 € et l'encaissement de PFAC pour 64.400 €.

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 162.986,76 € : elles comprennent des charges à caractère général, les intérêts des emprunts et les dotations aux amortissements.

Le résultat de l'exercice en fonctionnement est de + 324.069,25 €.

L'excédent de l'exercice antérieur (2018) s'élève à 81.517,15 €.

La section de fonctionnement se clôture par un excédent de 405.586,40 €.

#### **Investissement**

Les recettes d'investissement représentent 2.128.753,82 €, soit :

L'emprunt 1.352.176 €, des réserves (164.779,42 €), le reversement de la tva (165.696,93 €) et l'amortissement des biens (152.120,75 €)

Les dépenses d'investissement représentent 1.402.121,40 €, soit : emprunts en capital pour 193.797,17 €, l'amortissement des subventions en annuités et la TVA, les travaux réalisés en 2019 pour un montant de 994.181,88 € :

- réseau d'assainissement près Step Le Tourne (1.740 €)
- STEP Le Tourne (949.796,92 €)
- Chemin de Lavergne Capien (3.602,78 €)
- Avenue du Chêne Vert Le Tourne (35.664,18 €)
- tests à la fumée Quais de Langoiran (3.378 €)

La section d'investissement fait apparaître un excédent 2019 de 726.632,42 € L'excédent de l'exercice antérieur (2018) s'élevait à 9.443,58 €.

La section d'investissement se clôture à + 736.076,00 €.

Les restes à réaliser s'élèvent à - 488.397€.

Le solde d'exécution de l'exercice 2019 pour la section d'investissement est de + 247.679 €

Si l'on tient compte du résultat cumulé des deux sections, l'exercice 2019 se clôture à + 653.265,40 €.

Le Président se retire pour le vote du Compte administratif 2019 de l'eau, laissant la présidence à la Vice-Présidente, Mme Neithardt.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents, le Comité Syndical adopte le compte administratif 2019 du service de l'assainissement.

### **Délibération 2020-003C - vote du compte administratif 2019 - Service de l'assainissement non collectif**

Les dépenses de l'exercice 2019 s'élèvent à 114.196,44 €, correspondant aux prestations de contrôles de l'ANC par la SAUR, l'établissement du RPQS par la société ICARE et les versements des subventions du Département et de l'Agence de l'eau vers les particuliers bénéficiaires de l'opération groupée.

Les recettes s'élevant à 115.726,85 € correspondent au versement des subventions dans le cadre de l'opération groupée et à des participations des particuliers pour les contrôles de conception ou de bon fonctionnement de l'assainissement non collectif.

Le résultat de l'exercice en fonctionnement est de + 1.530,41 €

L'excédent de l'exercice antérieur (2018) s'élève à 38.852,59 €.

La section de fonctionnement se clôture par un excédent de 40.383 €.

Le Président se retire pour le vote du Compte administratif 2019 de l'assainissement non collectif, laissant la présidence à la Vice-Présidente, Mme Neithardt.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents, le Comité Syndical adopte le compte administratif 2019 du service de l'assainissement non collectif.

### **Délibération 2020-004 - affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2019 des services de l'eau, de l'assainissement collectif et de l'assainissement non collectif**

#### **Délibération 2020-004A - affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2019 - Service de l'Eau**

Il est proposé l'affectation du résultat de la section de fonctionnement suivante :

Résultat de la section de fonctionnement à affecter

Résultat de l'exercice	+	71.239,92
Résultat reporté de l'exercice antérieur (ligne 002 du CA)	+	55.903,07
Résultat de clôture à affecter	+	127.142,99
Besoin réel de financement de la section d'investissement		
Résultat de la section d'investis. de l'exercice	+	311.760,32
Résultat reporté de l'exercice antérieur (ligne 001 du CA)	+	63.013,11
Résultat comptable cumulé	+	374.773,43
Dépenses d'investissement engagées non mandatées	-	425.000,00
Recettes d'investissement restant à réaliser		
Solde des restes à réaliser	-	425.000,00
Résultat d'investissement	-	50.226,57

Affectation du résultat de la section d'exploitation

résultat excédentaire

En couverture du besoin réel de financement dégagé à la ,

Section d'invest. (recette budgétaire au compte R 1068)

En excédent reporté à la section d'exploitation

(recette non budgétaire au compte 110/ligne budgétaire R.002 du budget N + 1)

Transcription budgétaire de l'affectation du résultat :

Section fonctionnement		Section investissement	
	recettes	dépenses	recettes
	R002		R1068 50 226,57
	76 916,42		R001 374 773,43

Cette proposition d'affectation du résultat 2019 est approuvée à l'unanimité des membres présents.

**Délibération2020-004B - affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2019- Service de l'assainissement collectif**

Il est proposé l'affectation du résultat de la section de fonctionnement suivante :

Résultat de l'exercice	+ 324.069,25
Résultat reporté de l'exercice antérieur (ligne 002 du CA)	+ 81.517,15
Résultat de clôture à affecter	+ 405.586,40

Besoin réel de financement de la section d'investissement	
Résultat de la section d'investis. de l'exercice	+ 726.632,42
Résultat reporté de l'exercice antérieur (ligne 001 du CA)	+ 9.443,58
Résultat comptable cumulé	+ 736.076,00
Dépenses d'investissement engagées non mandatées	- 488.397,00
Recettes d'investissement restant à réaliser	0
Solde des restes à réaliser	- 488.397,00
Résultat d'investissement	+ 247.679,00

Affectation du résultat de la section d'exploitation	
Résultat excédentaire	+ 405.586,40
En couverture du besoin réel de financement dégagé à la Section d'invest. (recette budgétaire au compte R 1068)	+ 0
En excédent reporté à la section d'exploitation (recette non budgétaire au compte 110/ligne budgétaire R.002 du budget N + 1)	+ 405.586,40

Transcription budgétaire de l'affectation du résultat :

Section fonctionnement		Section investissement	
	recettes	dépenses	recettes
	R002		R1068 0
	405 586,40		R001 736,076,00

Cette proposition d'affectation du résultat 2019 est approuvée à l'unanimité des membres présents.

**Délibération2020-004C - affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2019 - Service de l'assainissement non collectif**

Il est proposé d'affecter le résultat de la section de fonctionnement comme suite :

Résultat de la section de fonctionnement à affecter	
Résultat de l'exercice	+ 1.530,41
Résultat reporté de l'exercice antérieur (ligne 002 du CA)	+ 38.852,59
Résultat de clôture à affecter	+ 40.383,00
Report à la section d'exploitation de l'excédent de	+ 40.383,00

Transcription budgétaire de l'affectation du résultat :

Section fonctionnement		Section investissement	
dépenses	recettes	dépenses	recettes
	R002:excédent reporté	D001:solde execut° N-1	R001 : exc/reporté
	40 383,00		

Cette proposition d'affectation du résultat 2019 est approuvée à l'unanimité des membres présents.

## Questions diverses

---

### **Contribution au fonds Eau du Fonds de Solidarité Logement (FSL) de Gironde**

Le SIAEPA verse une contribution financière au groupement d'intérêt public – FSL33 tous les ans (747,50 € pour 2020).

Voici l'aide apportée par le GIP/FSL en 2019 sur le territoire du Syndicat :

commune	nombre de décisions	montant aide financière versée	abandon de dette par distributeur
Capian	0		
Langoiran	1	213,00	
Lestiac	2	579,02	179,98
le tourne	1	178,00	
Paillet	3	759,70	355,32
Tabanac	0		
Villeneuve de Rions	0		
total	7	1 729,72	535,30

### **Point sur travaux en cours**

M. Starck informe que des travaux sont prévus au LD Rouquey à Tabanac (Tourne à gauche) au cours du 2<sup>ème</sup> semestre 2020.

Le SIAEPA doit déplacer à ses frais les canalisations sur environ 235 ml juste avant les travaux engagés par le Département.

Pas de participation du Département ou de l'agence de l'eau pour ces travaux.

### **Station d'épuration de Le Tourne**

Réception des travaux faite ce jour.

### **Débordements Eaux Usées près de l'Estey Langoiran**

Monsieur Lapenne signale que des débordements réguliers ont lieu sur une bouche de tout à l'égout située en bord de l'Estey en amont du poste de relevage "pont de milon" à Langoiran.

Depuis le dernier incident, Semaine 7, les abords n'ont toujours pas été nettoyés malgré une demande téléphonique auprès de SUEZ (S.GRIGT) le 19/02 et signalement téléphonique au Pdt du SIAEPA (P.GUENANT) le 20/02.

Monsieur GRIGT signale un problème de bouchage d'une pompe et SUEZ n'était pas informée du dysfonctionnement car la télégestion était également en panne sur le poste.

Un premier nettoyage (insuffisant) a été effectué par le fermier. Monsieur GRIGT demandera aux techniciens de compléter ce nettoyage.

### **Rue de la Ruasse à Langoiran**

La remise en état de la route après intervention sur fuites est trop souvent sommaire.

Reprendre les rustines rue de la Ruasse à Langoiran ainsi qu'autour d'une bouche à clé.

### **Capian - Facturation assainissement dans secteur non assaini**

M. Moncla signale que 4 abonnés ont été taxés à l'assainissement collectif alors qu'ils ne bénéficient pas de ce service.

M. Grigt est chargé de faire un point.

### **Télégestion**

Orange met un terme aux données transmises par les GSM DATA fin 2020.

Cela va impacter la sectorisation.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures.

P. GUENANT	F. NEITHARDT	V. GALL	S. LAPENNE	R. NAPSANS
C. RAPIN	J-F. PESSON	L. MONCLA	JP BOYANCÉ	D. BOUCHET
L.F. SCHAEFFER (excusé)	N. CHAGNAUD (absente)	JM SUBERVIE	C. BOUCHARDEAU	